







En septembre, le forum a réuni les associations pour un moment d'échanges et de convivialité. Le concours de stands a été remporté par deux associations : le Club danse et la Société de chasse, qui se sont distingués par leurs décorations. Rendez-vous dans deux ans pour la prochaine édition !

# Le Cailloutain

journal municipal de Cailloux-sur-Fontaines  
trimestriel - octobre 2005

1 	15 
<b>Goûtez le boudin !</b> Les classes en 6 proposent une dégustation de boudin cuisiné, à consommer sans modération ! Rendez-vous place de la mairie, à 12 heures.	<b>Challenge Gressard</b> Concours de boules. Le challenge est ouvert aux licenciés de 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> divisions. Rendez-vous au stade bouliste à partir de 13 h 30. Renseignements et inscriptions : Michel Gippet au 04 78 22 64 31.
14 	22 
<b>Kermesse</b> Lots, pâtisseries, lainages tricotés main vous sont proposés par les Amis du 3 <sup>e</sup> âge pour leur traditionnelle kermesse. De 10 heures à 18 heures, à la salle des fêtes. Renseignements : Claudia Guillet au 04 78 22 05 41.	<b>Repas dansant brésilien</b> C'est sur des accents brésiliens que l'association Favos de Coraçoó vous invite à un repas dansant. Rythmes entraînants, ambiance de carnaval et chaleur latine sont au rendez-vous ! A la salle des fêtes. Renseignements : Thomas Compagnon au 06 88 06 74 01.
15 	31 
<b>Choucroute</b> Préparée par monsieur Barrel, traiteur, la choucroute des Amis du 3 <sup>e</sup> âge annonce l'hiver ! Venez la déguster à midi, à la salle des fêtes. Renseignements et inscriptions : Claudia Guillet au 04 78 22 05 41.	<b>Halloween</b> Le Club des jeunes et l'Apec organisent une soirée Halloween pour les familles : séances de maquillage et jeux à 17 heures. Et pour les gourmands, soirée crêpes à 19 heures, à la salle des fêtes. Renseignements : Thomas Compagnon au 06 88 06 74 01.

**Octobre**

5 	19 
<b>Dégustation d'huîtres</b> Vente d'huîtres et de moules par l'Amicale des sapeurs-pompiers. Invitation à partir de 8 heures, à la salle des fêtes. Renseignements : Gérard Barrel au 04 78 22 77 50.	<b>Assemblée générale</b> L'association des Anciens combattants tiendra son assemblée générale. Renseignements : Louis Morel au 04 78 22 29 14.
11 	25 
<b>Armistice de 1918</b> Une commémoration rendra hommage aux combattants de la Première Guerre mondiale, à 11 heures, devant le monument aux morts. Le dépôt de gerbe sera suivi d'un vin d'honneur, à la salle des fêtes.	<b>Assemblée générale</b> Le Cyclo sport invite ses adhérents à son assemblée générale, à 19 heures, à la salle des fêtes. Renseignements : Antoine Ouillon au 06 13 80 00 30.
18-19 	26 
<b>Représentations théâtrales</b> Deux séances sur les planches ! La Sérénité présente La Nuit de Valognes, une pièce d'Eric-Emmanuel Schmitt, avec la participation de la Société musicale. A 20 h 30 à la salle des fêtes. Renseignements : Françoise Placer au 04 72 27 88 56.	<b>Sainte-Cécile</b> La Société musicale honore la patronne des musiciens : à 18 heures, messe en musique à l'église du village, suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts. Un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes. Renseignements : Patrice Tetard au 04 78 43 69 90.

**Novembre**

27 	4 
<b>Repas de fin d'année</b> Pour les Amis du 3 <sup>e</sup> âge, toutes les occasions sont bonnes pour se retrouver dans la convivialité. Le repas de fin d'année aura lieu à midi, à la salle des fêtes. Renseignements et inscriptions : Claudia Guillet au 04 78 22 05 41.	<b>Sainte-Barbe</b> L'Amicale des sapeurs-pompiers fête sainte Barbara. La messe et le dépôt de gerbe devant le monument aux morts seront suivis d'un vin d'honneur offert. Renseignements : Gérard Barrel au 04 78 22 77 50.
2-3 	8 
<b>Téléthon</b> La mairie organise le traditionnel Téléthon et fait appel aux Cailloutains pour réaliser des dons. Renseignements : en mairie au 04 78 22 01 08.	<b>Fête des lumières</b> Les enfants défilent et illuminent le village de leurs lampions. Marrons, soupe et vin chaud pour se réconforter. Renseignements en mairie au 04 78 22 01 08.
3 	15 
<b>Bal des givrés</b> Le Club des jeunes organise une soirée dansante, à la salle des fêtes, à partir de 21 h 30. Un bal comme on les aime, pour se réchauffer en toute convivialité. Entrée : 5 €. Renseignements : Thomas Compagnon au 06 88 06 74 01.	<b>Goûter de Noël</b> Organisé par l'école et l'Apec pour les enfants et les familles. Renseignements : Romane Ben Hadid au 04 78 42 09 20.
	17 
	<b>Marché de Noël</b> Organisé par le PAC. Renseignements : M. Gineys au 04 78 22 07 29.

**Décembre**

... d'octobre à décembre 2005 à Cailloux ...

## Bienvenue à Mathilde Lamarre

Depuis deux mois, une nouvelle secrétaire générale est en poste à la mairie. Présentation de celle qui sera l'interlocutrice privilégiée des habitants et des élus, avec les secrétaires de mairie.



**Vous venez d'intégrer votre poste en tant que secrétaire générale. Pourquoi avoir choisi la fonction publique ?**

J'ai commencé mes études par une licence de droit à Dijon. Et déjà, j'ai orienté mes choix vers le droit public : à la différence du droit privé où l'on intervient pour régler des problèmes, le droit public les anticipe et valorise le service rendu aux personnes. Après une maîtrise de sciences politiques à l'IEP de Lyon, j'ai tenté les concours de la fonction publique en tant qu'attachée territoriale.

**Cailloux-sur-Fontaines est une petite commune rurale. Pourquoi avoir choisi de travailler dans cet environnement ?**

D'abord pour la polyvalence de mon poste. Je voulais que ma première expérience ne soit pas cantonnée à un domaine, comme c'est le cas dans des communes plus importantes. Ici, je m'occupe aussi bien d'urbanisme que du budget ou de la veille juridique et je bénéficie d'une certaine autonomie. Il n'y a pas de meilleure école ! J'ai également été séduite par le cadre, entre ville et campagne, et par l'esprit de convivialité de la commune. Enfin, la proximité a également été un critère de choix : attentive à la notion de service public, je souhaitais avant tout être en relation directe avec les habitants comme avec les élus.

**Quelles qualités faut-il développer pour ce type de poste ?**

Tout d'abord, une grande disponibilité envers les élus et les administrés : mon bureau donne directement sur l'accueil et je laisse toujours la porte ouverte. Le sens du service public me semble également indispensable : d'ailleurs, je compte apprendre à effectuer les principaux actes d'état civil pour relayer les secrétaires quand celles-ci sont absentes. A terme, je dois pouvoir répondre à toute question d'un habitant et le conseiller au mieux.

### Secrétaire général : les fonctions principales

Dans une petite commune, le poste de secrétaire général est souvent synonyme de polyvalence. Au sein de la mairie, Mathilde Lamarre prend en charge :

- l'élaboration du budget en concertation avec les élus et l'adjoint en charge des finances,
- la mise en œuvre des grands projets en assurant notamment le suivi des procédures des marchés publics,
- la rédaction des appels d'offre,
- la gestion du personnel,
- les rapports avec le Grand Lyon,
- les relations avec les élus et le maire — courrier, veille juridique, documentation, achat de matériel.



Corine Kindlé et Sophie Gauthier, secrétaires de mairie, et Mathilde Lamarre, secrétaire générale.

### Au revoir

Secrétaire général depuis 23 ans, Bernard Lopez a été recruté dans une ville plus importante. La commune lui souhaite bonne chance.

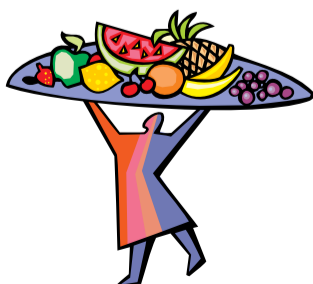


## petites infos d'actu



### REPAS À DOMICILE : LES RÉSULTATS DU SONDAGE

Afin de connaître les besoins et les attentes des habitants concernant le portage des repas à domicile, la mairie a distribué des questionnaires aux habitants. 128 Cailloutains ont répondu. Neuf personnes seraient intéressées par un portage régulier, soit quatre à sept repas par semaine. Huit autres pourraient faire appel à ce service de manière occasionnelle. A l'issue de cette enquête, la mairie a pris contact avec l'Association intercommunale d'aides à domicile de Fontaines-sur-Saône afin d'étudier la mise en place de ce service.



### LES NOUVEAUX HORAIRES DU RELAIS

Depuis le mois de septembre, le relais 1, 2, 3... Soleils a modifié ses horaires d'ouverture aux assistantes maternelles comme aux parents.

#### Les semaines paires :

- Mardi : temps collectif de 8 h 45 à 12 h 15.
- Mercredi : la responsable reçoit sur rendez-vous de 9 h 30 à 17 h 30.
- Jeudi : temps collectif le matin et rendez-vous l'après-midi, de 9 à 18 heures.

- Vendredi : temps collectif de 8 h 45 à 11 h 45.

#### Les semaines impaires :

- Lundi : la responsable reçoit sur rendez-vous de 13 à 19 heures.
- Mardi : temps collectif, de 8 h 45 à 12 h 15.
- Jeudi : temps collectif le matin et rendez-vous l'après-midi, de 9 à 18 heures.
- Vendredi : temps collectif de 8 h 54 à 11 h 45.



### L'INSEE ENQUÊTE SUR LA FAMILLE

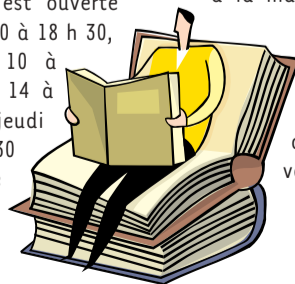
Unions et naissances hors mariage, recompositions familiales, augmentation de l'espérance de vie, toutes ces évolutions ont modifié le schéma traditionnel familial. Jusqu'au 5 novembre, l'Insee, Institut national de la statistique et des études économiques, réalisera une importante enquête sur les relations familiales et intergénérationnelles. A Cailloux-sur-Fontaines, quelques ménages recevront un courrier officiel indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur chargé de les interroger. Il sera muni d'une carte officielle. Merci de lui réserver un bon accueil.

### RECENSEMENT CITOYEN : C'EST OBLIGATOIRE

Vous venez d'avoir 16 ans. Fille ou garçon, vous devez vous faire recenser afin de participer à la journée d'appel de préparation à la défense. Ce recensement, dans le mois qui suit votre seizième anniversaire, est obligatoire : une attestation vous sera demandée pour l'inscription au permis de conduire et à tous les diplômes. Rendez-vous à la mairie avec votre carte d'identité ou passeport et votre livret de famille ou toute pièce justifiant de l'acquisition de la nationalité française.

### LA BIBLIOTHÈQUE À L'HEURE D'HIVER

La bibliothèque est ouverte le lundi de 16 h 30 à 18 h 30, le mercredi de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures, le jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 9 h 30 à 12 heures.



### MAIRIE : LES HEURES DE PERMANENCE

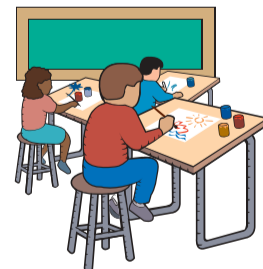
La mairie est ouverte au public le lundi, de 14 à 17 heures, le mardi, de 14 à 18 heures, le mercredi, de 9 à 12 heures, le jeudi, de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures, le vendredi de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures et le samedi de 9 à 12 heures.

### LISTES ÉLECTORALES : C'EST LE MOMENT DE S'INSCRIRE

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter à partir du 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante. Rendez-vous à la mairie avec votre carte d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois à votre nom.

### VACANCES SCOLAIRES

Les vacances de la Toussaint commencent le samedi 22 octobre après la classe, jusqu'au jeudi 3 novembre au matin. Pour les écoles fonctionnant quatre jours par semaine, les vacances commencent mardi 25 octobre après la classe jusqu'au jeudi 3 novembre au matin.



Les vacances de Noël commencent samedi 17 décembre après la classe, jusqu'au mardi 3 janvier au matin. Pour les écoles fonctionnant quatre jours par semaine, les vacances commencent vendredi 16 décembre après la classe, jusqu'au mardi 3 janvier au matin.

le bonheur est dans...

## La pépinière d'entreprises

Un jeune créateur peut rencontrer des difficultés dans la mise en œuvre de son projet. La pépinière d'entreprises donne un "coup de pouce" à ceux qui se lancent dans l'aventure.

Installée à Genay depuis 1998, la pépinière couvre tout le territoire du Val-de-Saône et des monts d'Or. Elle "chouchoute" les jeunes créateurs en leur proposant un accompagnement sur mesure : conseils juridiques, commerciaux, initiation à la gestion et au développement stratégique sont prodigués par un expert de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon. La pépinière propose également treize bureaux de 13 à 32 m<sup>2</sup> et treize ateliers de 26 à 224 m<sup>2</sup>, évolutifs selon les besoins de développement de l'entreprise et dont les

### Jeune pousse cherche pépinière...

Vous êtes originaire du Val-de-Saône ? Vous voulez vous implanter dans la région ? Dans les deux cas, si vous avez un projet de création d'entreprise, vous pouvez le soumettre à la pépinière : retirez un dossier au secrétariat, remplissez-le et renvoyez-le. Il sera évalué en commission selon des critères techniques, financiers et commerciaux mais aussi selon les qualités personnelles et professionnelles du créateur. Indispensable, cette étape garantit la viabilité du projet et optimise ses chances de réussite. A ce jour, quelques bureaux sont disponibles... avis aux entrepreneurs en herbe !

#### Pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or

60, rue de la Champagne - 69730 Genay  
Tél. 04 72 08 29 30 - [www.territoire-saone-mont-dor.fr](http://www.territoire-saone-mont-dor.fr)

loyers sont modérés et progressifs. Installés dans la pépinière pour une durée de trois ans maximum, les créateurs bénéficient de services communs qui réduisent les coûts : accueil téléphonique et secrétariat, courrier, photocopieur, fax, Internet, salle de réunion. Depuis sa création, la pépinière a accueilli 54 porteurs de projet dont deux Cailloutains : près de 84% d'entre eux ont continué à développer leur entreprise, une fois sortis de ce système d'accompagnement. Une structure qui a fait ses preuves et qui est génératrice d'emplois sur le secteur.



Dans les locaux de la pépinière, Jésus Jimenez bénéficie d'un atelier de production à coût réduit.

### Jésus Jimenez, jeune créateur

"Il y a deux ans, j'ai créé mon entreprise, Prodatec, spécialisée dans les systèmes de sécurité et de protection périphérique. La pépinière a accepté tout de suite mon projet. La CCI m'a accompagné dans mes démarches et a joué un rôle de conseil important, notamment sur les aides financières possibles, les questions juridiques, la mise en place de tableaux de bord. Les locaux offrent des avantages et de la souplesse : la salle de réunion avec rétroprojecteur permet d'accueillir les clients dans des conditions idéales. Je retiens également la convivialité de cette structure qui permet aux créateurs d'entreprises de se retrouver, de se serrer les coudes dans les moments difficiles, de se conseiller. Aujourd'hui, j'ai embauché un apprenti et une personne qui travaillent dans l'atelier. Dans deux mois, une secrétaire-comptable rejoindra l'entreprise. D'autres embauches suivront. Quand je partirai de la pépinière, j'aurai à cœur de rester en contact avec ceux qui — pendant trois ans —, auront été comme ma deuxième famille."

## la mairie à votre service

### Une permanence pour les demandeurs d'emploi

Comment présenter un CV ? Comment rédiger une lettre de motivation ? Quelles sont les questions classiques posées lors d'un entretien d'embauche ? Quels sont les formations

possibles et leurs débouchés ? Tous les mardis, de 14 à 16 heures, André Bouché vous accompagne dans votre recherche d'emploi. Il vous aidera à définir le type d'aide dont vous avez besoin et vous

guidera dans vos démarches, mettant à votre disposition une documentation variée. Grâce à un suivi régulier, vous affinerez la cohérence de votre recherche. En relation avec l'ANPE et des asso-



André Bouché, conseiller municipal délégué à l'emploi, vous accompagne dans votre recherche.

ciations d'entrepreneurs, André Bouché insiste sur la confidentialité de ces entretiens : "mon rôle est aussi

d'être à l'écoute de personnes qui sont en perte de confiance et ont besoin d'un petit coup de pouce pour les

conforter dans leur recherche." En moyenne, une trentaine de personnes fréquentent la permanence dans l'année. Les jeunes sont plus nombreux pendant les vacances : ils cherchent un job d'été ou un stage.

Les personnes intéressées peuvent se rendre à la permanence, les mardis de 14 à 16 heures. En dehors de ces horaires, un rendez-vous peut être fixé. Dans ce cas, contacter la mairie au 04 78 22 01 08.

Site Internet : [www.mairie-cailloux-sur-fontaines.fr](http://www.mairie-cailloux-sur-fontaines.fr)

## 11 Novembre : entretenir la mémoire collective

Le 11 novembre 1918, à 11 heures était signé l'Armistice mettant fin à quatre ans de combats. Depuis, chaque année, une cérémonie rend hommage à ceux qui sont tombés durant cette guerre qui devait être "La Der des Der".

"Écoutez les rumeurs joyeuses qui montent des cœurs de nos cités, entendez ce cri proféré, avec un fervent enthousiasme, par des mil-

liers de bouches : Vive la France, vivent nos poilus, vivent nos Alliés". C'est en ces termes que l'Express du 12 novembre 1918 annonce la signature de l'Armistice par l'Allemagne, le 11 novembre 1918. Pour la France, le bilan est lourd : plus d'1,3 million de morts et 4,2 millions de blessés. Cailloux-sur-Fontaines a moins souffert des ravages de la guerre et de la famine. Mais bien des Cailloutains ont été appelés sous les dra-

peaux et peu sont revenus : vingt-deux sont morts pour la France, comme en témoigne le monument aux morts, à côté de l'église. "De mon temps, les enfants de l'école se rendaient tous aux cérémonies de commémoration qui mobilisaient le village entier", explique Louis Morel, président de l'association des Anciens combattants. Une tradition que les nouvelles générations ont perdue. Aujourd'hui, le village compte essentiellement des anciens d'Algérie. Mais dans bien des familles, trois générations ont connu la guerre qui, dans les mémoires, reste toujours vive.

• Inauguré le 26 septembre 1920, le monument aux morts est accompagné d'une plaque commémorative en marbre, apposée dans l'église.



• Place de l'Église, le monument aux morts érigé en 1919 a coûté 4188,50 francs à la commune.

### Hommage aux combattants

Le 11 Novembre, devant le monument aux morts, le maire prononcera son discours suivi de celui de Louis Morel, président de l'association des Anciens combattants, en présence des pompiers, de l'Harmonie de Cailloux et des habitants.

mémoire & patrimoine

## les quatre saisons



Les animaux errants trouvés sur le territoire de la commune nécessitent une prise en charge de la part de la mairie. Les habitants sont invités à signaler leur présence.

### Animaux errants : les bons réflexes

#### QUAND LES ANIMAUX DOMESTIQUES SONT-ILS CONSIDÉRÉS COMME ERRANTS ?

Un chien est dit errant quand — en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau — il n'est plus sous la surveillance de son maître, se trouve hors de portée de voix ou en est éloigné d'au moins 100 mètres. Un chat est considéré comme errant s'il est non identifié et se trouve à plus de 200 mètres des habitations. Également, s'il est identifié et qu'il se trouve à plus de 1000 mètres du domicile de son maître.

#### SI L'ON CONSTATE LA PRÉSENCE D'UN ANIMAL DOMESTIQUE ERRANT SUR LA COMMUNE, QUE DOIT-ON FAIRE ?

Si l'animal est tatoué, contacter la SPA et la mairie pour identifier l'animal et son propriétaire. S'il n'est pas tatoué, contacter la mairie qui fait procéder à une mise en fourrière.

#### ET POUR LES ANIMAUX SAUVAGES ?

Si l'animal est trouvé mort, il faut prévenir la mairie qui se charge de contacter l'Office national de la chasse. Si l'animal est mort par accident, contacter la mairie qui le fait enterrer ou fait intervenir le service d'équarrissage. Si l'animal est blessé, contacter également la mairie qui se met en relation avec l'Office national de la chasse ou la Fédération départementale des chasseurs.

## l'esprit village

### Bien vivre ensemble, une question de bon sens

La qualité de vie de la commune est chère aux Cailloutains. Quelques règles de bon voisinage rappellent que la convivialité est aussi une question de civisme.

A la fin de l'été, certaines haies non taillées débordent sur la chaussée, à des endroits où les trottoirs sont étroits. Les enfants, les parents avec poussette, sont obligés de contourner ces haies en descendant sur la route. Les habitants sont invités à tailler leurs haies de manière à ce qu'elles ne constituent pas un obstacle sur la voie publique, source de danger pour les piétons. Le stationnement des voitures peut aussi être dange-

reux quand il n'est pas réfléchi : ainsi, route du Grand Guillermet, des véhicules empiètent sur un trottoir déjà étroit. Les piétons sont obligés de contourner les voitures qui pourraient tout aussi bien être garées sur la chaussée. A l'angle de la route du Buisson et de la route de la Combe, des panneaux d'interdiction de stationner permettent de dégager l'intersection. Pourtant, des voitures s'y garent régu-



Les habitants sont invités à tailler leur haie quand celle-ci empiète sur la voie publique.

lièrement alors que vingt mètres plus loin, le stationnement est autorisé...

Les abords de l'école ont été sécurisés : un parking

permet aux parents de déposer leurs enfants qui se rendent à l'école par un passage devenu piéton. Pourtant, certains se garent encore dans le virage ou sur l'emplacement du bus alors que le parking est à quinze mètres...

Les travaux engagés route du Grand Guillermet pour réduire la vitesse sont encore incomplets : des chicanes seront installées à l'automne et instaureront une circulation alternée. Cet axe très fréquenté est dangereux : les véhicules y roulent beaucoup trop vite. Le Grand Lyon installera des indicateurs de vitesse et selon les résultats, la gendarmerie procédera à des contrôles. Alors levez le pied !



Un aménagement sécurise les abords de l'école. Pensez à utiliser le parking pour déposer vos enfants !



Michel Roumeau, le Maire

#### › Une bonne rentrée scolaire !

La rentrée 2005 s'est déroulée dans de bonnes conditions. Nos effectifs sont paradoxaux, ils sont à la fois chargés et insuffisants. En effet, l'école compte 158 enfants en élémentaire et 93 en maternelle. En élémentaire, nous sommes au maximum des capacités d'accueil (moyenne de 25 à 29 par classe). En revanche, en maternelle, nous ne sommes pas en surnombre ce qui risque d'avoir des incidences dans deux ou trois ans. Nous aurons alors des classes chargées en cours moyen et faibles en cours élémentaire. Par ailleurs, j'ai mis en place une liaison mensuelle avec le directeur de l'école. Le premier lundi du mois, nous

faisons le point, ce qui contribue aux bonnes relations entre l'école et la mairie.

#### › La restauration scolaire très fréquentée

L'évolution de la manière de vivre des ménages a des répercussions sur les effectifs de la restauration scolaire. Ils sont en nette progression dans notre commune. L'an dernier, nous avons accueilli entre 80 et 90 enfants en moyenne par jour quand, cette année, ce sont de 100 à 115 enfants qui sont servis chaque jour.

#### › Bienvenue à Mathilde Lamarre

Après plus de vingt années passées dans notre commune, Bernard Lopez a choisi de poursuivre sa carrière professionnelle dans une commune plus importante. Son départ est une promotion. Aujourd'hui, Mathilde Lamarre le remplace. Il s'agit de son premier poste. Les acquis de ses études, ses méthodes modernes adossées aux connaissances de la vie administrative cailloutaine du secrétariat et de l'équipe en place, nous aideront à encore améliorer le service au public, les relations entre les habitants et les élus. L'équipe municipale lui souhaite bonne chance.

#### › La fonderie : l'heure du choix

Le cabinet d'architecture, retenu par le Grand Lyon pour réaliser les études, vient de proposer ses projets aux élus pour l'aménagement de la Zac de la Fonderie. Rares sont les Zac qui équilibrent leur budget. Le Grand Lyon accepte que l'opération puisse être déficitaire à condition que ce déficit ne soit pas supérieur à 1,3 million d'euros. Cela signifie que l'équation entre

la dépense consécutive à la création des infrastructures publiques, comme les voiries, et les recettes générées par la vente de terrain pour l'activité économique et le logement ne doit pas déboucher sur un solde négatif supérieur à 1,3 million d'euros. Comment arriverons-nous à rendre cette opération financièrement viable ? C'est la question que vont devoir se poser les élus au regard des scénarii de l'architecte. Nous étudierons également si la contribution communale est tenable. Nous déterminerons alors s'il convient de poursuivre ce projet ou non. Chaque élu devra se prononcer en son âme et conscience.

#### › Incivilité, soyons vigilants ensemble

Nous avons connu plusieurs actes de dégradations pen-

dant l'été. Les vitrages du complexe sportif, le local des boules, les panneaux de signalisation de la rue des Prolières ont été vandalisés et doivent faire l'objet de réparations très coûteuses pour la commune. Il est dommageable pour l'ensemble des habitants qu'à cause de quelques individus, une part importante de notre budget soit affecté à ces réparations et non à des projets de vie ou d'embellissement. La commune a porté plainte pour chacun de ces actes. La gendarmerie a augmenté ses rondes. Mais j'en appelle aux citoyens qui, s'ils ont été les témoins d'incidents, peuvent exprimer ce qu'ils ont vu auprès des forces de l'ordre. Quelquefois, une information apparemment anodine peut aider à élucider une affaire. Nous devons tous contribuer à maintenir la tranquillité de notre village.